



# ***Nouveaux Modes d'Organisation du Travail :*** **Les revendications** **de FO**

Réunion du 8 février 2023

## **Rappel du contexte :**

La Région souhaite rapatrier les collègues actuellement dans des bâtiments extérieurs au Siège de Région.  
Objectifs : Faire des économies de location, Remplir les bureaux vides à certains moments en raison du télétravail...

Sont concernés par un rapatriement : 100 agents à Vérose, 160 à Lille Europe, Amiens (18 à Rumigny, 29 à Lefebvre)

## **Les revendications de FO**

Pour FO, la stratégie immobilière est secondaire à la qualité de vie au travail : « *l'Humain avant tout !* » est notre priorité.

En préambule, FO a rappelé son *opposition aux open spaces*, qui ont déjà été expérimentés par le passé, et qui ont révélé une détérioration des conditions de travail.

## **Les principes défendus par FO**

### **1. Un principe de Sécurité**

Chaque agent doit disposer d'un poste de travail lors de sa venue en présentiel. Les agents ne doivent pas être confrontés à une interrogation quotidienne matinale sur leur lieu de travail.

Pour FO, « **1 poste pour chacun !** »



ou Ne pas devoir travailler sur un coin de table

## 2. Un principe d'Égalité

Tous les agents et occupants doivent partager les espaces de travail (sauf les agents sur métiers non télétravaillables).

Le partage des postes de travail doit concerner les agents, N+1, N+2, N+3 et les élus.

Tous les bureaux de passage doivent être supprimés.

Les espaces doivent être gérés en raison de l'activité globale dans les bâtiments administratifs et des instances politiques, et faciliter le stationnement de tous à des plages différentes.

Il n'est pas envisageable de concentrer des agents sur un même espace, tandis que des encadrants seront dans de vastes espaces et non mutualisés. De même, la conservation de 2 bureaux pour un élu sur le versant Nord et Sud et dans sa collectivité de base est évidemment là également à proscrire.

Pour FO, « **La mutualisation pour tous !** »



*ou Finis les bureaux XXL pour certains privilégiés*

**FO**  
*la force syndicale*

### 3. Un principe d'Organisation régulée des espaces

L'organisation de la mutualisation des espaces doit se réaliser en respectant des Règles identiques, précises et connues de tous.

Nous refusons que soit mise en place une organisation du travail à la tête du client, ou en fonction des affinités entre la hiérarchie et certains agents.

Une éventuelle priorité aux chargés de famille dans l'organisation doit être appliquée de manière intelligente, et non varier d'une Direction à une autre.

Pour FO, « **Des Règles identiques et précises !** »



*ou poser une nouvelle organisation sur des bases précises*

#### En conclusion :

Pour **FO**,

Nous restons attentifs à l'évolution des nouveaux modes d'organisation du travail.

Les récents changements pour le télétravail ont tous été réalisés dans la précipitation, le plus souvent dans un contexte de crise pandémique, ou de plan de sobriété énergétique.

Aucun recul n'a été réellement pris sur la mise en œuvre de ces nouvelles organisations.

Il est nécessaire de procéder à des expérimentations, et de prévoir un bilan de la mise en œuvre de certaines mesures dans une année.

Pour FO, la qualité de vie au travail doit se réaliser au profit de **tous les agents régionaux.**

Bien syndicalement.

***Vos Représentants FO au CST :***

***Stéphane WAVRANT***

***Secrétaire Général***

***Lionel BERAL,***

***Secrétaire Général Adjoint***

***Dossier suivi par notre Déléguée syndicale FO :  
Laurence MANTEL (membre FO à la FSC)***

***FIN***